

Parlez-en avec votre médecin du travail ou son équipe

La qualité de vie au travail peut se concevoir comme un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement qui englobe :

- l'ambiance,
- la culture de l'entreprise,
- l'intérêt du travail,
- les conditions de travail,
- le sentiment d'implication,

- la conciliation avec la vie privée,
- le degré d'autonomie et de responsabilisation,
- l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun,
- une reconnaissance et une valorisation du travail effectué.

Elle est directement liée aux conditions de travail selon la possibilité qu'elles donnent ou non de « faire du bon travail » et « d'avoir le sentiment d'être utile dans son travail ». Elle est également associée à un besoin de reconnaissance dans l'entreprise et d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.



LES 4 FONDAMENTAUX : Sens / Lien / Investissement / Plaisir